

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 155

présenté par  
MM. Braouezec, Lecoq et Mme Amiable

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« de préparer son intégration républicaine »,

les mots :

« d'être accueilli »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif d'intégration existant déjà, quel est l'intérêt d'ajouter une autre mesure de même type, avant même l'entrée en France du bénéficiaire du regroupement familial ?